



# Entrepreneur de pompes funèbres (H/F/X)

Soins - Bien-être

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous êtes de nature discrète et savez contenir vos émotions en toutes circonstances ? Vous savez apporter votre soutien dans les moments difficiles tout en respectant le deuil des personnes concernées ? Alors pourquoi ne pas devenir Entrepreneur de pompes funèbres !

L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse de pompes funèbres **gèrent tous les aspects liés à un décès**. Ils sont les responsables ou les gestionnaires d'un centre funéraire, funérarium, crématorium... et emploient différentes équipes d'agents de pompes funèbres. En plus du travail d'agent de pompes funèbres, ils **gèrent les différents aspects liés à une entreprise**.

Au cours de cette formation de Chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'entrepreneur de Pompes funèbres :

**Assurer l'organisation de funérailles et la gestion technique :** vous organisez et gérez la logistique, le matériel et le mobilier. Vous entretenez des relations professionnelles et cordiales avec les familles et définissez un cadre pour le personnel. Vous gérez l'organisation des funérailles. Vous gérez l'organisation de l'accueil et du suivi sur le lieu de repos du défunt. Vous établissez des communiqués via divers médias. Vous organisez la gestion des déchets biologiques ou autres.

**Assurer la prise en charge du défunt, de la famille et la gestion administrative :** vous garantissez la prise en charge du défunt en différents milieux. Vous supervisez la toilette et l'organisation de la chambre mortuaire. Vous supervisez la mise en bière et le transport du défunt vers le lieu de sépulture. Vous réalisez des démarches administratives, judiciaires et relationnelles. Vous prenez en charge la famille. Vous garantissez la gestion des litiges dans le respect de la déontologie au sein de l'entreprise.

**Intégrer les outils numériques dans la gestion de l'entreprise :** vous intégrez l'informatique à votre activité. Vous optimisez votre présence sur le web.

**Assurer la gestion administrative et commerciale :** vous gérez les documents commerciaux et comptables, les relations avec la clientèle et les fournisseurs. Vous vendez des produits, services et fournitures funéraires. Vous gérez votre personnel et l'administration de votre entreprise. Vous vous tenez au courant des évolutions liées au métier : techniques, sociétales, digitales...

Alors si vous êtes prêt / prête à accompagner les défunts et les familles dans ces épreuves douloureuses, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :**

de préférence via le modèle de **formation en alternance** (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 250h ; non-rémunérées.

**Débouché(s) métier(s)**

Créer / Reprendre une entreprise

Employé / Employée dans une entreprise de pompes funèbres ou un crématorium

Gestionnaire d'une entreprise de pompes funèbres

**Débouché(s) future(s) formation(s)**

Thanatopracteur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/thanatopracteur>)

**Point(s) fort(s)**

Contact client Horaire décalé Sur le terrain

**Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise, homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

---

## Conditions d'accès

### Conditions générales

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

### Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Est admis aux cours, l'auditeur qui a satisfait à l'obligation scolaire et qui répond à l'une des conditions de formation antérieure ci-après:

Il faudra avoir suivi un stage d'observation de 16h en entreprise, comprenant entre autres l'observation d'une toilette mortuaire classique. Ce stage d'observation est géré par le centre. Le maître de stage formulera une recommandation, positive ou négative.

Être titulaire d'un certificat d'apprentissage ne portant pas sur la profession

Être titulaire du certificat de 2<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire

Être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans ce cas être en possession du certificat de qualification.

La personne qui ne répond pas aux conditions d'admission précitées doit présenter un dossier de motivation et/ou un examen d'entrée pour s'inscrire à la formation de chef d'entreprise (dossier à introduire auprès du centre de formation).

---

## Aptitudes

Ce métier impose plusieurs compétences :

**Bonne forme physique** : manipulation de charges lourdes comme des cercueils, des fleurs,...

**Disponibilité** : l'agent et l'agente peuvent être appelés à tout moment, pendant la nuit, les week-ends, les jours fériés.

**Ecoute et psychologie** : respecter les us et coutumes de la famille, sans jugement, accompagner les familles dans le processus de deuil.

**Résilience** : surmonter le fait d'être en contact presque quotidien avec la mort et avec le deuil.

**Hygiène et respect des procédures** : respect des règles d'hygiène et de déontologie. Respect des différentes procédures administratives liées à la mort d'une personne.

**Bienséance et respect** : faire preuve de dignité et de respect en toute circonstance, garder son calme et son sang-froid. Porter une tenue correcte.

**Organisation et polyvalence** : gérer tous les aspects de l'entreprise, aussi bien le personnel que l'infrastructure, les aspects administratifs mais aussi commerciaux.

---

## Programme

1ère année : **Agent de pompes funèbres** (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/agent-de-pompes-funebres>)

2ème année :

U21/06 Gestion administrative et commerciale (32h)

U21/06 Informatique appliquée (16h)

U21/06 Suivi TFE (16h)

U21/06 Organisation technique (32h)

U21/06 Prise en charge (32h)

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de janvier.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



## Namur

Rue Henri Lemaître, 69 5000 Namur

081 74 32 14

**Secrétariat :**

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 73 62 14

[centre.namur@ifapme.be](mailto:centre.namur@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consulter votre Centre pour en savoir plus

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.